

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20251691

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/11/2025

Objet : **CESSION TITRE ONEREUX 1 VEHICULE 2 REMORQUES 1 BATEAU ECONOMIQUEMENT
IRREPARABLES A LA STE SURPLUS INDUSTRIES**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaine et patrimoine - Alienations**

Date de télétransmission : 18/11/2025 Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2025=169 Cession titre on_reux v_hicule_ 2remorques 1 bateau1 St_ Surplus Industries.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20251103-20251691-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/11/2025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du trois novembre à seize heures et quinze minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 24 octobre 2025.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : Cession, à titre onéreux, d'un véhicule, de deux remorques et d'un bateau économiquement irréparables à la Sté Surplus Industries

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L.541-1 et L.541-1-1 ;

Vu le code de la route notamment les articles L.321 et L.321-2 ;

Considérant que les matériels et véhicule cités ci-dessous, ont été évalués par le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne comme économiquement irréparables ;

Une cession, à titre onéreux, est donc proposée auprès d'un centre de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) en vue de leur destruction, pour un montant de :

Marque	Modèle	Immatriculation	Type engin	Année	Numéro d'inventaire	Offre financière TTC
RENAULT	MASTER	90 BQW 31	VID	2006	0525879	800 €
ZODIAC	CHEROKEE 440	PV889303	BMS	1994	9412608	0 €
SATELLITE	-	1077-YZ-31	RBLS	1996	9617002R	0 €
NAUTILUS	651	BF-710-RY	RBMS	2011	2011002454	50 €

Cette cession sera effective après régularisation administrative, notamment la sortie de l'inventaire du parc roulant du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **18 NOV. 2025**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à céder pour la somme de 850 € TTC le lot d'engins économiquement irréparables à la société Surplus Industries (société agréée de traitement des VHU).

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,


Gilbert HÉBRARD

18 NOV. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex